

Mais U peut-on trouver plus de 3 millions d'euros en bond d'achat mis en jeu ?

Je peux les trouver dans mon caddie ?

Non, vous allez récupérer des jetons en caisse.

Ah oui, pour ensuite gagner des bonds d'achat.

Oui, voilà, c'est dans ce sens-là.

Donc c'est bien chez U que plus de 3 millions d'euros sont mis en jeu sous forme de bond d'achat de 2, 5, 10 et 100 euros.

Alors rendez-vous à la bande de jeu de votre magasin U, du 3 au 22 octobre.

U, commerçant, autrement.

Jeux avec obligation d'achat valable à partir de 25 euros d'achat et ou l'achat d'un produit partenaire jusqu'au 22 octobre inclus.

Selon ouverture de votre magasin, nombre total des dotations mis en jeu.

Règlement complet sur magasin-u.com.

On de l'âtre à compte.

Christopher de l'âtre.

Voici une affaire criminelle disons un peu exotique

puisque c'est un crime qui est commis en Nouvelle-Calédonie en 2002

aux abords d'une baie qui s'appelle la Baie de Canumera.

Il s'agit du meurtre d'une jeune touriste japonaise qui s'appelait Mika Kuzama.

Mais vous allez me dire, un meurtre est un meurtre ?

Qu'est-ce que ça change qu'il était commis en Nouvelle-Calédonie ?

C'est la France, la Nouvelle-Calédonie.

Eh bien vous verrez, c'est la France, mais ça ne marche pas complètement pareil.

J'ai écrit cette histoire avec Auquise, réalisation Selene Le Bras.

À la Nouvelle-Calédonie, les plages de sable blancs,

de l'eau émeurant des cristallines, le récif corallien,

le paradis, quoi ?

Et là nous sommes dans le paradis des paradis,

l'île des pains, un atoll de 14 km sur 18 km,

la douceur de vivre à l'état brut.

Mais vous vous doutez que je vais casser un peu l'ambiance, n'est-ce pas ?

Je ne peux pas m'empêcher de transformer le paradis en enfer.

Je me soigne, mais pour l'instant c'est un échec.

Sur cette île des pains, se trouva un gîte pour les touristes,

le gîte de Kouberquin.

Nous sommes le 2 mai 2002, en fin de soirée,

et la gérante est inquiète,

au point d'appeler la gendarmerie de Couteau.

C'est au sujet d'une jeune japonaise qui voyage seule.

Elle a pris un banque à l'eau ce matin,

elle devait dîner ici, elle m'a même commandé des langoustes,

et ça fait des heures que je l'attends,

j'avoue que je commence à être un peu inquiète.

Mais ne vous inquiétez pas, la pluie ne va pas tarder,

elle finira bien par entrer,
et elle s'appelle comment votre japonaise ?
Kusama, Mika Kusama.
Bon d'accord, rappelez-nous demain s'il est toujours pas rentré.
Et le lendemain, elle n'est pas réapparue,
la gérante rappelle donc les gendarmes.
C'est toujours pas de nouvelles,
alors ce matin elle avait réservé une sortie en pirogue,
le piroguier vient de m'appeler, il l'a pas vu non plus.
Bon, elle s'appelle Mika Kusama, d'après ce que vous m'avez dit hier.
Vous pouvez me la décrire ?
Oh, elle a 29 ans d'après ses papiers, elle est charmante,
les cheveux noirs, long, plutôt fluettes,
et quand elle est partie hier matin, elle portait une robe jaune, je crois,
oui jaune, elle parle français, pas trop mal.
Les gendarmes de Kutu vérifient les registres des bateaux
qui assurent la liaison avec l'île des pains,
elle n'a pas quitté la tolle, qui est une île de 155 km²,
on devrait la retrouver vite.
Les gendarmes débarquent donc au jit de Kuberka.
Bonjour madame, vous pouvez nous montrer son bingalot ?
Il n'y a pas dormi une minute, mais elle a laissé ses affaires, suivez-moi.
Des vêtements, bien sûr, un ajada, un paquet de cigarettes et une canette de bière.
Bon, on va signaler sa disparition au Parquet de Noumère,
et puis on va se mettre à sa recherche.
Le parquet ouvre aussi tôt une enquête pour disparition,
et les gendarmes de Kutu se lancent à la recherche de la jeune Mika.
155 km², ça n'est pas grand en effet, mais eux, ils ne sont que quatre.
Alors assez vite, ils font appel aux habitants,
et puis au bout de deux jours, à un hélicoptère,
mais toujours aucune trace de la japonaise.
Bon, il ne reste plus qu'à Nouméran.
Ah non, c'est bien qu'à Nouméran, on peut pas y aller comme ça.
La baie de Canouméran, tout près de celle de Kutu,
cache un petit îlot roché d'hôtes de mille hectares accessible à pied à Maribas.
Et là où l'autre a raison, c'est qu'en théorie,
ce petit îlot corallien et français, comme tout le reste de la Nouvelle-Calédonie,
mais en pratique disons que ça n'est pas si simple,
car le clan Konu, qui rétif à la colonisation française,
a décidé que ce rocher était à lui.
Et donc, pour les gendarmes, débarquer sur cet îlot comme ça, c'est impensable, impensable.
Et pourtant, d'après ce qu'on dit,
il s'en passe des trucs sur ce rocher,
toute une faune s'y est installée,

toute une tribu de traînes sabates.
Officiellement, ils sont là pour renouer avec la culture canacéculaire,
le traissage, la sculpture.
Mais en vérité, d'après ce qu'on dit,
ils consacrent essentiellement leur temps à cultiver du cannabis,
et de la datoura, l'herbe du diable.
Si les gendarmes veulent y mettre les pieds,
ils doivent d'abord négocier,
avec les deux grandes gueules qui défendent leur beau-de-terre.
Ambroise dit Didim, le chef du clan Konu,
et Antoine Konu, son frère.
Les Konu étant l'une des huit familles ancestrales de l'île des pas.
Et donc les gendarmes négocient,
et les voilà sur le rocher de Kanumera.
Et après quatre jours de recherche,
avec l'aide des habitants de l'île,
au pied d'un arbre,
ils tombent sur un cadavre calciné.
Et regarde, c'est la chinoise.
C'est pas une chinoise banane, c'est une japonaise.
Son cadavre est en partie dénudé.
Il est entouré de pierres et recouvert de branchages,
comme pour un rituel.
Les gendarmes retirent les branchages.
La jeune japonaise a le côté droit du visage fracassé,
et le thorax enfoncé.
Ah !
Un détail qui aura son importance plus tard.
Ce n'est pas un homme du clan Konu qui a découvert le cadavre.
C'est un homme du clan Kuate, le clan rival.
Et le lendemain, c'est encore un homme du clan Kuate
qui repère les affaires de la jeune japonaise
dans le trou d'un rocher.
Bon, alors on a un guide touristique,
des claquettes, des lunettes,
une serviette de bas,
un paquet de cigarettes,
et les restes d'un appareil photo
qui manifestement était volontairement détruit.
L'autopsie, malheureusement,
n'apporte pas beaucoup d'éléments.
Le corps est beaucoup trop abîmé par le feu
et par la putrefaction.
Je ne peux même pas vous dire si elle a été violée.

Maintenant, regardez.
Regardez la partie droite du visage
et le thorax.
Ils ont été écrasés par un objet lourd
et couvert d'arrête.
Moi, personnellement, j'obterais
pour une pierre corallienne.
Et là, j'appuie sur pause
pour faire le point.
Qui a pu commettre le crime ?
Les frères connu ?
Ah bah c'est leur île, non ?
Et puis, ils ont un passé, les deux frérots.
Un jour, ils s'en sont pris à des touristes
qui avaient eu l'outre-cuidence
de vouloir visiter leur île-eau.
Et ils ont été condamnés pour ça.
Et Antoine Connu, avec sa barbire sud
qui lui remonte jusque sous les yeux,
a déjà été condamné
pour viol.
Et puis, il y a autre chose.
Tous les habitants de l'île des pains
ont participé aux recherches,
sauf le clan connu.
C'est pas bizarre, ça ?
C'est pas suspect ?
D'autant qu'on commence à avoir
des témoignages.
Quelqu'un a vu Antoine Connu
en compagnie de la japonaise
le matin du 2 mai
à 10h15.
Il y a, en autre avis, le même Antoine Connu
avec au doigt
une bague de la japonaise.
Il l'a décrite, cette bague.
Et ça colle.
Bon, bah maintenant,
il n'y a plus qu'à arrêter les frères Connu.
Le lendemain de la découverte du cadavre,
les gendarmes de couteau
épaulés par des gendarmes mobiles,
encècle la maison des connu.

Didim Connu
se rend sans résister.
Mais comme par hasard,
son frère Antoine prend la fuite.
Rassurez-vous, il est vite rattrapé.
Et les voilà tous les deux
en garde d'abus à la gendarmerie de couteau.
M. Ambroise Connu,
vous pouvez nous donner votre emploi du temps
pour la journée du 2 mai ?
Qu'est-ce que vous venez me chercher
des histoires ?
Ça vous a pas suffi de nous prendre nos terres
en 19e siècle ?
Ça n'est pas la question que je vous pose, M. Connu.
Je vous parle
de votre emploi du temps
le 2 mai.
Un emploi du temps.
Est-ce qu'on a un emploi du temps ?
Hein ?
J'ai nous, il n'y a pas d'emploi du temps.
Corriace.
Et le petit frère Antoine aussi.
Antoine, quelqu'un dit qu'il t'a vu
avec la japonaise jeudi matin.
Moi c'est faux ça.
Moi
je suis pour qu'il sait cette japonaise.
Une autre personne t'a même vu
avec sa bague au doigt.
Mais c'est pas possible
ça a regardé mes mains.
Vous voyez que je peux pas enfiler la boque
d'une japonaise.
Les gendarmes regardent ses mains
et ce sont de grosses paluches.
Sur ce coup-là
il n'a pas de tort.
Les frères
que nous
sont toujours
devant les gendarmes
et la chose assez

inhabituelle
le juge d'instruction
demande à un psychiatre
d'expertiser les 2 frères
pendant la gare t'as vu.
Enfin d'habitude les expertises psychiatriques
ont lieu beaucoup plus tard
pendant l'instruction.
Mais là c'est tout de suite.
Vous envoyez mon rapport.
Ce que je peux d'ores et déjà vous dire
c'est qu'ils
ont des personnalités que l'on qualifie
généralement de psychopathique.
Avec tout de même
un potentiel d'agressivité
nettement
supérieur à la normale.
Une tolérance à la frustration
qui est digne d'un enfant de
3 ans je dirais.
Une prédisposition au déni
et par ailleurs un goût
assez marqué pour l'alcool
et les stupéfiants.
Bon bah la messe est dite.
A la fin de leur garde à vue
les frères qu'on s'est envoyés à Nouméa
devant le juge d'instruction
qu'il aimait tous les deux en examen
pour meurtre et les envoient
ougnous.
Le lendemain
un homme vient apporter à la brigade
2 grosses pierres tâchées de sang
qui les a trouvées.
Et c'est encore un couaté.
Je les ai trouvés sur le rocher
de Kanumera.
Et le laboratoire de Nouméa
confirme que le sang
est celui de la japonaise.
Ces deux pierres seraient donc
les armes du crime.

Décidément,
les couatés sont une aide précieuse
pour cette enquête.
Dans la foulée
plus d'une centaine
de témoins sont interrogés.
Je l'ai vu dans la journée du 2
elle avait une robe jaune.
Moi aussi je l'ai vu.
Elle était
main dans la main avec un blanc.
Et ça
ça ils sont plusieurs à le dire.
Mais il y a un problème.
Il y a deux autres
Japonaises sur l'île en ce moment.
Et toutes les deux
sont en couple avec un blanc.
Alors ils ne sont pas confondus.
Mais bon,
explorons cette piste.
Écoutons ce nouveau témoin.
Le blanc
il avait les cheveux
très très courts.
Très court comme
un militaire.
Ça c'est très intéressant parce que
sur l'île des pains justement
il y a une base militaire. Liger ça.
Et en ce moment
80 soldats s'y reposent
après une mission de 3 mois en Afrique.
Alors les gendarmes vont voir
l'officier qui les commande.
Ah ça n'est pas possible.
Aucun de mes hommes n'a quitté la base
depuis le 2 mai.
S'ils le disent, on le croit.
D'autant qu'on a les frères connus.
Le problème,
c'est que les gendarmes
viennent de recevoir
les résultats des analyses ADN.

Ils espéraient
qu'on trouverait l'ADN
dû ou détueur
sur le corps de la jeune Mika.
Maka.
Et aucune trace non plus
de l'ADN de la japonaise
sur les frères connus,
sur leurs affaires
et dans leurs barques.
Du coup, leurs avocats montent au créneau
auprès du juge.
Enfin leur incarcération est abusive,
monsieur le juge.
Vous n'avez aucune preuve valable
de leur culpabilité.
Ça n'est pas faux.
Résultat Didim, le chef du clan, est libéré.
Mais pas son frère Antoine.
Et ça s'explique peut-être,
parce que en tant que chef,
Didim a pu se payer un bon avocat.
Alors que son frerot a dû se contenter
d'un avocat commis d'office.
Et pas Antoine.
Et puis Antoine, je vous l'ai déjà dit,
a été condamné quand il avait 16 ans
pour le viol de sa petite amie.
Mais bon, avec tout ce que je vous ai raconté
depuis le début,
il n'y a pas beaucoup de doute sur leur personnalité
à l'un et à l'autre.
À l'exception de deux ou trois points
qui sont incohérents.
Si les frères connus
sont coupables,
pourquoi est-ce qu'ils ont laissé
leur rocher ?
Ils devaient se douter qu'on allait
immédiatement les incriminer.
Pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas transporté le corps
d'un coup de barque sur l'île des pains ?
Ou pourquoi ne l'ont-ils pas
balancé à la mer au-delà de la barrière

de Corail ?

Ça aurait fait la joie des requins.

Ça a ouvert une porte tout ça.

Et si quelqu'un avait volontairement transporté le corps

de la jeune Mika Kusama

sur le rocher des connus

tombés,

c'est une hypothèse qui tient la route.

Mais

ça n'intéresse pas beaucoup le juge d'instruction

qui décide après moins de deux ans d'enquête

de renvoyer les deux frères

connus

devant la cour d'assises.

Nouvelle utilitaire,

Renault-Kangouvan L2iTEC 100%

électrique est faite pour vous.

Optimisez votre chargement grâce à sa

longueur utile jusqu'à 3,5 mètres

et son volume de chargement jusqu'à

4,9 mètres cubes. Existe aussi en motorisation

et sans cédiasselles. A découvrir

pendant les jours pro-plus du 18 au 27 octobre.

Pour ceux qui ne s'arrêtent jamais.

Le processus ouvre le 16 février 2004

à Noumea

et il commence par un coup de théâtre

signé des avocats des connus.

Nous constatons que les scellés

qui sont ici dans ces deux sacs poubelles

et qui contiennent les effets

de Mademoiselle Kusama

n'ont jamais été

analysés.

C'est assez surprenant.

C'est assez surprenant.

C'est assez surprenant.

C'est assez surprenant.

C'est assez surprenant, n'est-ce pas ?

C'est assez surprenant, n'est-ce pas ?

Et donc dans le cadre de l'instruction

je dirais que c'est intolérable.

Pas fou ça.

Bien musculgréfié.
Veuillez procéder à l'ouverture des scellés.
Veuillez procéder à l'ouverture des scellés.
Dans le premier sac on trouve
les affaires de la victime,
celles qu'on a trouvées dans un trou du rocher
de Canoumera et puis dans l'autre
les affaires saisies dans le bungalow
du jit de Couberca. Plus
d'un échantillon de terre
prélevé sous le cadavre.
Enfin monsieur le Président
il est parfaitement hallucinant
que tous ces éléments
n'aient pas été exploités.
Nous vous demandons monsieur le Président
d'interrompre ce procès sans preuve
et de demander un supplément
d'information.
Et les avocats obtiennent
gain de cause.
L'instruction a été backlée.
Le procès est à journée.
On peut reprendre l'enquête.
Assez vite.
Antoine Conno qui est entollé depuis
3 ans et 4 mois est libéré.
Et il rejoint son frère aîné
sur l'île des pains.
Et le juge se met à exploiter
les fameux scellés.
Rendez-vous compte.
Même la pellicule de l'appareil photo
jetable et fracassée retrouvée près du cadavre
n'a pas été développée.
C'est assez dingue.
Alors on développe la pellicule.
Elle ne contient pas grand-chose
d'intéressant. Des photos comme
tous les touristes en prennent.
Le lagon vert émeraude,
la nature luxuriente.
On envoie les photos
aux parents de la jeune Mika

au Japon.
C'est très être honore.
Habituellement notre fille ne prenait pas
ce genre de photo.
Des paysages.
Ça ne lui ressemble pas.
Notre fille
prenait des photos
des gens plutôt.
Et là, hypothèses.
Et si cet appareil photo jetable
retrouvait près du cadavre
n'avait rien à voir avec le crime.
S'il avait appartenu
à quelqu'un d'autre.
Les mégots maintenant retrouvés près du corps.
Le juge les envoie
au labo avec permission
de dégager de l'ADN.
Désolée, hein.
On a trouvé des ADN inconnus mais qui ne sont pas
les ADN des deux frères connus.
Décidément.
Quand ça veut pas, ça veut pas.
Ensuite, on procède
à la traduction de l'agenda
de la japonaise.
Il s'avère que c'est une sorte de journal intime
dans lequel elle parle de
garçon.
La police nippone est mise à contribution.
We would want to know
if one of her boyfriend
was in Calidonia
in May
2002.
Est-ce que l'un de ses petits copains
était en Nouvelle-Calédonie à l'époque ?
La réponse est non.
Les petits copains sont restés
au Japon.
Restent les chantillons
de terre prélevés sous le corps
de la victime.

C'est tout-terre. Le jus jusqu'ici
n'avait pas pensé à la faire analyser.
C'est dingue.
Et l'analyse
détecte la présence d'un accélérateur
de feu.
Et ça, c'est typiquement le genre de produits
qui est utilisé par les soldats
pour démarrer le feu
lors d'un bivouac.
Retour donc de l'hypothèse,
de l'implication de militaires,
de la base de l'Igessa
et, pourtant, sont rentrés chez eux,
bien sûr.
Alors est-ce que pour autant,
il faut absolument les chercher.
Ça serait un travail titanesque.
Et sans doute pour rien,
parce que finalement, il n'y a pas que les truffions
qui utilisent ce genre de produits
à base de Whitespirits pour allumer un feu.
Bon, ben...
On n'a pas beaucoup avancé.
Alors, apparaît un témoin
qui veut rester anonyme.
Je souhaiterais attirer votre attention
sur une personne
qui réside à nos mères.
Un banquier de nos mères.
Il vient régulièrement sur l'île des pains
pour faire du surf ou du bateau.
Et en général, il est
très entreprenant avec les jeunes femmes
qu'ils croissent sur l'île des pains.
Et quand elle le repousse,
il peut être très agressif
et même violent.
Que faire de ces accusations
trois ans après ?
Pas facile.
Bon, ben, on l'arrête
et on le place en garde à vue.
Mais enfin, je vous dis que j'ai rien à voir

avec cette histoire, moi.
Pourquoi j'irais brûler une japonaise ?
Écoutez, je suis en plein divorce.
Et ma femme est capable de tout
pour récupérer la garde de nos enfants.
Et compris de payer de faux témoins
pour me faire endocé un meurtre.
Les gendarmes libèrent le banquier
au bout de 4 heures de garde à vue.
Bien.
Il est temps de clore l'instruction.
Mais avant de retourner devant les assises,
l'avocat de la famille de la japonaise
demande à ce que le juge
d'instruction organise un déplacement
sur le rocher de canoumérin.
Et pourquoi ?
Et bien parce qu'il sait que les avocats
des frères connous vont défendre
que la japonaise a été tuée
avant d'être transportée
sur le rocher.
Qu'ils vont dénoncer un coup monté
avec des arguments qu'ils ont déjà
fait en tant que dans les médias.
Vous noterez
que le corps n'a pas été retrouvé
lors de la première fouille.
Ni de la deuxième fouille.
Mais seulement à la troisième fouille.
Alors que le cadavre se trouvait
finalement au bord de l'unique sentier
qui passe à travers la jungle du rocher.
Alors peut-être
me direz-vous qu'ils ne l'ont pas vu.
Mais ils auraient pu le sentir
enfin. Trois jours en climat tropical
même si le corps était dissimulé
sous des branchages.
Ils auraient été alertés par l'odeur.
L'odeur du cadavre décomposé
s'en parlait des mouches.
Ce que nous disons
c'est que si les gendarmes n'ont pas vu le cadavre

à leur premier et à leur deuxième passage
eh ben
c'est qu'il n'y était pas encore.
C'est qu'on l'a mis après
incriminer nos clients.
Et donc
pour barrer la route à ce raisonnement
l'avocat de la famille de la japonaise
veut démontrer avant le procès
qu'il est impossible
d'avoir amené le corps
là.
Après le meurtre
qu'elle a forcément été tuée
sur place.
Mais voir
regardez monsieur le Président
si on avait voulu amener le cadavre ici
il aurait fallu passer
par cet escalier
et vous voyez l'état des marches
pour descendre cet escalier
vous constatez qu'il faut se tenir
sur le rocher avec les mains
comment voulez-vous
que quelqu'un et même deux personnes
ait pu transporter
un cadavre ici
c'est impossible
monsieur le juge c'est impossible
elle a forcément été tuée
là où on l'a trouvé
l'avocat d'Antoine Conou
qui défend lui l'idée que quelqu'un d'autre
a tué la japonaise
et qu'on a voulu faire porter le chapeau
au frère Conou en portant le cadavre
sur leur territoire
n'est pas du tout convaincu par la démonstration
moi
je dis qu'un homme en forme
peut très bien avoir gravé le rocher
en portant le cadavre
sur son épaule

j'en suis convaincu
quoi pas
mais est-ce que les frères Conou
qui interdisent à qui conclacé
à leur rocher ont laissé passer un type
avec un cadavre
sur son épaule
même si d'états de gens racontent qu'ils sont allés s'y promener
sans être vus
les frères Conou
ne surveillent pas le rocher 24h
sur 24
saumé de s'expliquer
qui a procédé au premier fou du rocher
tente de se justifier
il était peut-être là ce cadavre
quand on est passé la première fois la deuxième fois
alors vous dites qu'on aurait dû le sentir
mais il avait beaucoup plus sur là
et la pluie avait la scène de crime
et sans doute éloigné les mouches
c'est pour ça qu'on l'a pas senti
pourquoi pas
mais il y a quand même un élément
qui joue en faveur des frères Conou
on sait que la japonaise
a été violemment frappé sur le thorax
avec des pierres coralliennes
or des pierres coralliennes
il y en a aussi partout sur le sol
si elle a été tuée sur place
en tombant
son dos aurait dû être marqué
or quand on regarde
les photos du cadavre
il n'y a pas de marque sur le dos
ce qui semble indiquer qu'elle a été tuée ailleurs
que sur le rocher
autre chose qui joue en faveur
des frères Conou
la violence des coups portés
aurait dû faire couler
beaucoup de sang
or on n'en a pas trouvé

ou si peu
est-ce que ça n'est pas le signe
qu'elle a été tuée ailleurs
par d'autres
réponses des avocats de la famille japonaise
enfin il a plu la torrent
dans la nuit du 2 au 3 mai
le sang s'est écoulé avec les eaux de pluie
voilà tout
bref
le procès va être chaud
les deux camps
ont des arguments
et je vous défie
de présumer du verdict
d'autant que les avocats des frères Conou
ont recueilli les témoignages de dizaines de personnes
qui disent avoir vu
Antoine Conou a des kilomètres
du lieu du crime
ce jour-là
rien n'est gagné
pour personne
le procès s'ouvre le 28 novembre
2007
5 ans après le meurtre
de la touriste japonaise
devant la cour d'assises de Nouméa
dans le box des accusés
Antoine et Ambroise Conou
présentent bien
Antoine Conou n'est plus le barbu
irsut des débuts de l'enquête
il s'est rasé
il s'est coiffé
il a laissé pousser sa moustache
il a laissé pousser
il s'est poussé sa moustache
et ma foi
il a belle allure
autant vous dire que le procès est assez chaud
les avocats des deux parties
sont déchaînés
et les accusés qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer

en public sont un peu paumés
moment marquant
le témoignage à la barre de l'expert psychologue
qui a qualifié les frères Conou
de psychopathe
incapable de gérer leurs émotions
harcelé de questions par les avocats
des Conous
il pique une crise d'honneur
et ça fait bien marrer la salle
après 3 semaines et demi
d'un procès très violent
l'avocat général requiert
l'acquittement
pour Ambroise Conou
mais 20 ans de réclusion pour
Antoine Conou
après 7 heures de délibérer
Ambroise Conou est effectivement
dédié
et son frère Antoine prend 15 ans
mais bien sûr
le parquet fait appel de l'acquittement d'Ambroise
et Antoine fait appel de sa condamnation
à 15 ans
il y aura donc un deuxième procès
et en attendant
Antoine Conou est envoyé derrière les barreaux
mais à la faveur d'une erreur
dans la réduction du mandat de dépôt
il est libéré
après 5 mois de détention
dans l'attente du procès
en appel
les deux frères s'organisent
un comité de soutien
aux accusés est monté
un site internet leur est dédié
ainsi qu'une page facebook
et de nombreux artistes du coin
leur apporte leur soutien
a priori
ça ne devrait pas peser sur la cour d'assises
mais allez savoir

...
leur procès en appel
début le 14 avril 2009
7 ans
après le meurtre de Mika Kusama
au banc des accusés
les frères Conou ont beaucoup changé
depuis 2 ans ils ont appris à se défendre
et il devient difficile de voir en eux
les sauvages
décrits par l'accusation
et le médecin légiste
leur apporte un sacré coup de main
j'avoue que je suis surpris
qu'à l'endroit
où le corps a été retrouvé
on n'est pas trouvé une marque de sang
au regard des blessures
ça me paraît très improbable
et forcément
ça vient en forcer la théorie
d'un meurtre commis en dehors du rocher
par d'autres personnes
et ça explique le verdict
au terme d'une heure et demie
de délibérer les deux frères Conou
sont acquittés
du meurtre de Mika Kusama
à cette annonce
le clan Conou explose
de joie
et nous bah
on ne saura jamais qui a tué la japonaise
Sous-titres par la communauté d'Amara.org